

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019 A 20 H 00

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Delphine SOITTOUX, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 DECEMBRE 2018

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 14 décembre 2018 ainsi que le procès-verbal de séance.

CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT DES CORVEES

Considérant que le lotissement rue " Des Corvées " est terminé. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de clore le budget annexe « lotissement Des Corvées » au 31 décembre 2018 et de reporter les résultats sur le budget principal de la commune.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 298 223.29€ et du report anticipé de déficit d'investissement de 135 673.25 €.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 7 545.70 € et du report anticipé de déficit d'investissement de 7 263.33 €.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 BUDGET FORET

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 36 957.68 € et du report anticipé de l'excédent d'investissement de 11 613.92 €.

TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier le taux des taxes communales :

TH 16 % - TFB 20 % - TFNB 37 %

BUDGETS 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget principal et les budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		162 550	115 874	
Prévisions 2019	467 830	305 280	348 010	463 884
TOTAL	467 830	467 830	463 884	463 884
FORET 2019				
Résultats reportés		36 957		11 613
Prévisions 2019	69 957	33 000	31 070	19 457
TOTAL	69 957	69 957	31 070	31 070
ASSAINISSEMENT 2019				
Résultats reportés		282	7 264	
Prévisions 2019	52 545	52 263	27 442	34 706
TOTAL	52 545	52 545	34 706	34 706

REMBOURSEMENT DU PRET COURT TERME RELAIS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LE FCTVA

Le maire rappelle que la commune a contracté un prêt auprès du crédit agricole de Franche-Comté d'un montant de 70 000 € pour financer la TVA des différents travaux d'investissement de 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer ce remboursement au crédit agricole de Franche-Comté pour solder le capital du prêt.

AVENANT AUX TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE VARENNES 2^{ème} TRANCHE-FIN DE TRAVAUX

Le maire présente un avenant au marché de travaux de voirie rue de varennes 2^{ème} tranche – fin de travaux. Cet avenant comprend des travaux complémentaires de terrassement voirie trottoirs. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter l'avenant n° 1 proposé par l'entreprise SJE – COLAS NORD-EST pour un montant de 6 044.50 € HT, et prend note que le nouveau montant du marché s'élève à 129 759 € HT.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX (SIE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le prix et la qualité de service 2017 du SIE.

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019 A 20 H 00

LOCATION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-60 du 14 décembre 2018.

Le maire rappelle que la propriété ZV 6 pour partie d'une surface de 0.40 ha est mise à disposition du G.A.E.C. du REUILLET de DAMMARTIN. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer cette partie de parcelle au G.A.E.C. du REUILLET de DAMMARTIN d'une surface de 0.40 ha pour un fermage de 80 € par hectare base 2009. La taxe d'association foncière sera payée par le locataire du terrain.

PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le maire explique au conseil municipal qu'au cours de la séance du 20 décembre 2018, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2018-2023, lequel doit permettre de guider l'action publique dans ses politiques de l'habitat et du logement. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à ce projet.

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le maire explique au conseil municipal que par délibération n°GD116/15 du 15 décembre 2015, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le travail mené durant les trois années d'élaboration a permis de traduire dans un document unique une vision commune, un projet de territoire partagé pour le développement et l'aménagement de l'agglomération pour les 15 prochaines années, tout en tenant compte des spécificités locales. Ce travail a également permis d'aboutir à un document réglementaire homogène permettant l'exercice du droit des sols sur chaque commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à ce projet.

VENTE PARCELLE ZS N° 106

La présente délibération annule et remplace la délibération 2018-43 du 09 novembre 2018.

Vu la délibération n° 2017-44 décidant de la vente d'une parcelle de terrain à M. Pierre MARTIN et Mme Martine LEHE et réglementant les frais de bornage réalisés par la société ABCD. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de leur vendre la parcelle ZS n° 106 au lieu-dit "Les Corvées" d'une surface de 559 m² pour un montant de 5 000 €.

ACQUISITION DE TERRAINS PAR ECHANGE ET ACHAT ET BAIL

Sortie de monsieur Pierre VERNE oncle de monsieur Boris VERNE. Le premier adjoint rappelle la délibération du 09 novembre 2018. Celle-ci décide de la division des parcelles ZR n° 9 et ZR n° 10 pour permettre l'élargissement de la rue de NILIEU et d'échanger la parcelle ZR n° 37 de 53 a 94 ca de la commune contre la parcelle ZP n° 19 de 1 ha 15 a 99 ca appartenant à monsieur Boris VERNE. Le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention, décide d'acquérir par échange la parcelle ZP n° 19 de 1 ha 15 a 99 ca estimée à 2 900€ à monsieur Boris VERNE contre la parcelle ZR n° 37 de 53 a 94 ca estimée à 2 900 € de la commune ; de louer les parcelles ZP n° 19 de 1 ha 15 a 99 ca et ZP n° 21 de 14 a 46 ca à monsieur Boris VERNE par bail rural de 9 ans avec tacite reconduction, moyennant un fermage de 80 €/ha sur la base de 2009 et d'acquérir la parcelle ZR n° 36 de 16 m² à l'E.A.R.L. DES RENOUILLERES pour la somme de 10 €.

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF.

QUESTIONS DIVERSES

EXTENSION DU LOTISSEMENT DES CORVEES : une réflexion et une étude seront réalisées en 2019.

RECENSEMENT : le maire précise qu'il y a eu 219 logements recensés dont 4 familles qui ont refusés pour un total de 459 bulletins individuels.

CIMETIERE : le maire fait état de la condamnation de monsieur Louis GARNIER concernant l'affaire qui l'opposait à la commune.

PROJET EOLIEN POSE DU MAT DE MESURE : Le mat de mesure a été installé la semaine 11.

SIDEC : le maire informe le CM la proposition du SIDEC concernant les surfaces potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.

CHASSE : une rencontre est proposée entre la commune, l'ONF et l'ACCA.

CARTES JEUNES : le CM donne un avis favorable au renouvellement des cartes avantages jeunes 2019/2020 pour tous les jeunes de moins de 30 ans du village à titre gratuit.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 40.